Image not found or type unknown

Congé pour gros travaux

Par **cferrari**, le **19/12/2018** à **11:08**

Peux t-on envoyer un congé à son locataire pour faire réaliser de gros travaux rendant le logement inhabitable (démolition des plafonds pour récupération des combles, démolition des cloisons, création salle de bain, création ouverture de toit/fenetre..) alors que le locataire prétend que le logement est indécent parceque les WC sont sur le palier et demande la réalisation de travaux et son relogement provisoire?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés